

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

Haute-Saône

ARRONDISSEMENT

Lure

Communauté de Communes des 1000 étangs

Registre des délibérations

Nombre de délégués titulaires afférents

à la Communauté de Communes : 34

En exercice : 34

Qui ont pris part à la délibération : 27

Date de convocation : 17 janvier 2014

Séance du Conseil Communautaire du 28 janvier 2014

L'an deux mille quatorze, le vingt huit janvier, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 1000 étangs, désignés par leur Conseil Municipal, se sont réunis à la Mairie de Faucogney-et-La Mer, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Laurent SEGUIN, Président de la Communauté de communes des 1000 étangs, conformément à la circulaire ministérielle du 29 décembre 1999 et dans les conditions prises par le Code Général des Collectivités Locales.

Etaient présents : Mesdames Thérèse MICHEAU, Edith GALMICHE, Catherine LALLEMENT, Martine POIROT, Anne-Marie SIMONIN, Paulette GALMICHE, Elisabeth SAINTOT et Catherine SALFRANC. Messieurs Laurent SEGUIN, Bruno HEYMANN, Jean-Claude POIROT, Jean-Charles HENRY, Michel GAILLARD, Claude GEHANT, Philippe JEUDY, Denis TISSERAND, Gérard MAUFFREY, Christian GALMICHE, Bernard PARIS, François MANGE, Arnaud FORMET, Dominique PAILLUSSEAU, Joël BRICE et André DIRAND.

Etaient absents/excusés : Mesdames Anne PINOT, Isabelle FORMET, Evelyne PERNOT, Florence PRADIER (pouvoir donné à André DIRAND) et Adeline SIMON (représentée par Catherine SALFRANC). Messieurs Gérard MOUGE (représenté par Thérèse MICHEAU), Etienne GROSJEAN (pouvoir donné à Laurent SEGUIN), Eric WILLIG (pouvoir donné à François MANGE), Eric PIERRE (représenté par Paulette GALMICHE), Bernard STEFF et Joël SAGUIN.

A été élu secrétaire de la séance : Monsieur François MANGE

Objet : Etude d'opportunité et de faisabilité d'un projet de valorisation touristique concernant l'aménagement de deux étangs sur la commune de La Bruyère

Le Président rappelle la délibération du 8 octobre 2013, qui l'autorise à signer un compromis de vente, après avis du Bureau, tout en notant que si les conditions suivantes n'étaient pas réunies, celui-ci serait caduc :

- Un engagement écrit de Destination 70 sur la gestion du site
- Un CU favorable
- L'obtention du permis d'aménager

Le Président informe les délégués des réunions avec Destination 70 au cours desquelles il a été noté la nécessité d'élaborer un cahier des charges en vue d'une étude d'opportunité et de faisabilité concernant la valorisation touristique de ce site. Par ailleurs, il précise, que notre CU a reçu un avis favorable.

Le Président présente le cahier des charges, qui a été examiné et validé par les membres de la commission tourisme et le bureau.

Cet exposé étant entendu, le conseil communautaire DECIDE A L'UNANIMITÉ :

- De lancer une consultation en procédure adaptée pour recruter un bureau d'études en vue de réaliser cette étude d'opportunité et de faisabilité
- D'autoriser le Président à solliciter à son taux maximum une subvention du Conseil Régional de Franche-Comté
- D'autoriser le Président, après avis de la commission d'appels d'offres à recruter le bureau d'études, à signer le marché et toutes les pièces afférentes à ce dossier

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie conforme



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

Haute-Saône

ARRONDISSEMENT

Lure

Communauté de Communes des 1000 étangs

Registre des délibérations

Nombre de délégués titulaires afférents

à la Communauté de Communes : 34

En exercice : 34

Qui ont pris part à la délibération : 27

Date de convocation : 17 janvier 2014

Séance du Conseil Communautaire du 28 janvier 2014

L'an deux mille quatorze, le vingt huit janvier, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 1000 étangs, désignés par leur Conseil Municipal, se sont réunis à la Mairie de Faucogney-et-La Mer, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Laurent SEGUIN, Président de la Communauté de communes des 1000 étangs, conformément à la circulaire ministérielle du 29 décembre 1999 et dans les conditions prises par le Code Général des Collectivités Locales.

Etaient présents : Mesdames Thérèse MICHEAU, Edith GALMICHE, Catherine LALLEMENT, Martine POIROT, Anne-Marie SIMONIN, Paulette GALMICHE, Elisabeth SAINTOT et Catherine SALFRANC. Messieurs Laurent SEGUIN, Bruno HEYMANN, Jean-Claude POIROT, Jean-Charles HENRY, Michel GAILLARD, Claude GEHANT, Philippe JEUDY, Denis TISSERAND, Gérard MAUFFREY, Christian GALMICHE, Bernard PARIS, François MANGE, Arnaud FORMET, Dominique PAILLUSSEAU, Joël BRICE et André DIRAND.

Etaient absents/excusés : Mesdames Anne PINOT, Isabelle FORMET, Evelyne PERNOT, Florence PRADIER (pouvoir donné à André DIRAND) et Adeline SIMON (représentée par Catherine SALFRANC). Messieurs Gérard MOUGE (représenté par Thérèse MICHEAU), Etienne GROSJEAN (pouvoir donné à Laurent SEGUIN), Eric WILLIG (pouvoir donné à François MANGE), Eric PIERRE (représenté par Paulette GALMICHE), Bernard STEFF et Joël SAGUIN.

A été élu secrétaire de la séance : Monsieur François MANGE

Objet : Attribution de subventions pour travaux dans le cadre d'une OPAH

Le Président expose :

Le Conseil Communautaire, réuni le 31 mai 2013, a délibéré en faveur de la mise en place d'une politique complémentaire aux dispositifs existants dans le cadre de la mise en oeuvre d'une OPAH intercommunautaire en lien avec les Communautés de Communes de la Haute Vallée de l'Ognon et de Rabin et Chérimont au 1^{er} janvier 2010.

Aussi, dans le cadre de la politique visant à promouvoir l'amélioration du parc immobilier, les propriétaires dont les noms se trouvent ci-dessous sont éligibles au dispositif.

Après en avoir délibéré A L'UNANIMITÉ, le Conseil Communautaire :

VALIDE l'attribution d'une aide complémentaire pour la réalisation des travaux projetés à :

- Mesdames FARNIER et MARCHAND : 1 500 €

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie conforme

**Le Président,
Laurent SEGUIN**



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

Haute-Saône

ARRONDISSEMENT

Lure

Communauté de Communes des 1000 étangs

Registre des délibérations

Nombre de délégués titulaires afférents

à la Communauté de Communes : 34

En exercice : 34

Qui ont pris part à la délibération : 27

Date de convocation : 17 janvier 2014

Séance du Conseil Communautaire du 28 janvier 2014

L'an deux mille quatorze, le vingt huit janvier, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 1000 étangs, désignés par leur Conseil Municipal, se sont réunis à la Mairie de Faucogney-et-La Mer, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Laurent SEGUIN, Président de la Communauté de communes des 1000 étangs, conformément à la circulaire ministérielle du 29 décembre 1999 et dans les conditions prises par le Code Général des Collectivités Locales.

Etaient présents : Mesdames Thérèse MICHEAU, Edith GALMICHE, Catherine LALLEMENT, Martine POIROT, Anne-Marie SIMONIN, Paulette GALMICHE, Elisabeth SAINTOT et Catherine SALFRANC. Messieurs Laurent SEGUIN, Bruno HEYMANN, Jean-Claude POIROT, Jean-Charles HENRY, Michel GAILLARD, Claude GEHANT, Philippe JEUDY, Denis TISSERAND, Gérard MAUFFREY, Christian GALMICHE, Bernard PARIS, François MANGE, Arnaud FORMET, Dominique PAILLUSSEAU, Joël BRICE et André DIRAND.

Etaient absents/excusés : Mesdames Anne PINOT, Isabelle FORMET, Evelyne PERNOT, Florence PRADIER (pouvoir donné à André DIRAND) et Adeline SIMON (représentée par Catherine SALFRANC). Messieurs Gérard MOUGE (représenté par Thérèse MICHEAU), Etienne GROSJEAN (pouvoir donné à Laurent SEGUIN), Eric WILLIG (pouvoir donné à François MANGE), Eric PIERRE (représenté par Paulette GALMICHE), Bernard STEFF et Joël SAGUIN.

A été élu secrétaire de la séance : Monsieur François MANGE

Objet : Durée d'amortissement

Le Président informe les membres de l'Assemblée communautaire, que conformément aux règles de la comptabilité M14, il convient d'amortir les dépenses relatives aux études non suivies de travaux et aux subventions d'équipement versées.

Il propose que la durée d'amortissement soit fixée à 5 ans.

Cet exposé, étant entendu, le conseil communautaire ADOPTE A LA MAJORITÉ (26 POUR et 1 ABSTENTION : Bernard PARIS) cette durée d'amortissement de 5 ans.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour copie conforme



**Le Président,
Laurent SEGUIN**

A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke at the bottom.



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

Haute-Saône

ARRONDISSEMENT

Lure

Communauté de Communes des 1000 étangs

Registre des délibérations

Nombre de délégués titulaires afférents

à la Communauté de Communes : 34

En exercice : 34

Qui ont pris part à la délibération : 27

Date de convocation : 17 janvier 2014

Séance du Conseil Communautaire du 28 janvier 2014

L'an deux mille quatorze, le vingt huit janvier, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 1000 étangs, désignés par leur Conseil Municipal, se sont réunis à la Mairie de Faucogney-et-La Mer, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Laurent SEGUIN, Président de la Communauté de communes des 1000 étangs, conformément à la circulaire ministérielle du 29 décembre 1999 et dans les conditions prises par le Code Général des Collectivités Locales.

Etaient présents : Mesdames Thérèse MICHEAU, Edith GALMICHE, Catherine LALLEMENT, Martine POIROT, Anne-Marie SIMONIN, Paulette GALMICHE, Elisabeth SAINTOT et Catherine SALFRANC. Messieurs Laurent SEGUIN, Bruno HEYMANN, Jean-Claude POIROT, Jean-Charles HENRY, Michel GAILLARD, Claude GEHANT, Philippe JEUDY, Denis TISSERAND, Gérard MAUFFREY, Christian GALMICHE, Bernard PARIS, François MANGE, Arnaud FORMET, Dominique PAILLUSSEAU, Joël BRICE et André DIRAND.

Etaient absents/excusés : Mesdames Anne PINOT, Isabelle FORMET, Evelyne PERNOT, Florence PRADIER (pouvoir donné à André DIRAND) et Adeline SIMON (représentée par Catherine SALFRANC). Messieurs Gérard MOUGE (représenté par Thérèse MICHEAU), Etienne GROSJEAN (pouvoir donné à Laurent SEGUIN), Eric WILLIG (pouvoir donné à François MANGE), Eric PIERRE (représenté par Paulette GALMICHE), Bernard STEFF et Joël SAGUIN.

A été élu secrétaire de la séance : Monsieur François MANGE

Objet : Développement du service Brin d'éveil et avenant au Contrat Enfance Jeunesse

Le Président expose :

En adéquation avec les objectifs du schéma de coopération intercommunale, les collectivités se sont rapprochées pour développer le RPAM du Pays de Luxeuil en Brin d'Eveil co-piloté par 4 communautés de communes en partenariat avec la CAF.

Via une convention cadre à échéance du 31 décembre 2014, les communautés de communes du Pays de Luxeuil, des 1000 Etangs, des Franches communes et du Pays de Saulx permettent une réponse adaptée au besoin des familles et des assistantes maternelles par un service mutualisé au 1^{er} avril 2012.

Le Triangle Vert, né de la fusion au 1^{er} janvier 2014 des Communautés de communes des Franches Communes, des Grands Bois et du Pays de Saulx et de l'intégration de Velorcey permet de repositionner les contours du service sur un territoire élargi avec 386 assistantes maternelles soit 56 assistantes maternelles supplémentaires.

D'un point de vue des ressources humaines, ce développement nécessite une évolution, avec un passage de 2.3 Equivalents Temps Plein à 3 ETP.

En outre, cette nouvelle mouture permet une redéfinition du calendrier brin d'éveil augmentant le nombre d'heures des permanences et des animations sur le territoire de la communauté de communes des 1000 Etangs.

Cet exposé, étant entendu, le conseil communautaire DECIDE A L'UNANIMITÉ :

- D'autoriser le Président à signer l'avenant à la convention conformément au COPIL RPAM du 27/01/2014
- D'autoriser le Président à signer un avenant au Contrat Enfance jeunesse portant à 0.40 ETP dédié au RPAM

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie conforme

